



RAPPORT ANNUEL **de la gestion et** **prévention des** **déchets**

2020

SOMMAIRE

Edito.....	3
Le territoire	4
Les équipements.....	5
Les faits marquants de 2020	6 et 7
Les déchets traités en 2020.....	8 et 9
Les différents bilans.....	10 et 11
Données financières.....	12 et 13
Les enjeux de la politique déchets	14 et 15
Coordonnées.....	16



EDITO



Observer et prendre conscience

En cette année si particulière à beaucoup d'égards, de nouveaux élus dont je fais partie ont observé les tendances et les comportements, les interrogations légitimes de nos politiques publiques mais aussi la volonté commune de nous inscrire dans des cercles vertueux. Notre territoire rural dispose d'un bilan plutôt convenable en matière de production et de valorisation de déchets, tout est question de comparaisons et d'analyses.

Peut mieux faire, sans doute. Nos modes de vie sont de plus en plus guidés par les opportunités de consommations ; les services publics ne pourront répondre indéfiniment, et d'ores et déjà des limites techniques et financières apparaissent.

Responsabiliser et accélérer

L'année 2020 a ouvert un nouveau chapitre, celui de l'harmonisation et de la modernisation de la collecte, mais aussi celui de la prévention et des partenariats. Chacun doit y prendre sa part, nous faisons partie d'une chaîne de responsabilités individuelle et collective : producteurs, distributeurs et consommateurs en premier lieu, mais aussi nos services publics et nos partenaires chargés de collecter, recycler ou éliminer. Il faut agir dès aujourd'hui pour être en capacité de répondre tous ensemble. Notre collectivité a fait le choix d'investir dans de nombreux domaines, la collecte en premier lieu, mais aussi les déchèteries et la modernisation du tri confiée à plus grande échelle à des organismes intercommunautaires (SMITED, UniTri). Le geste de tri doit devenir l'évidence, l'habitude ; réduisons tous ensemble nos quantités de déchets ultimes qui coûtent à l'environnement et au contribuable (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes augmente de 270% entre 2021 et 2025 !).

Remercier

Je souhaite conclure cet édito général par des remerciements plus particuliers et plus dirigés. Nos agents communautaires déploient beaucoup d'énergie au service de notre territoire et des habitants, merci à eux pour leurs efforts, pour leur courage parfois. Malgré la crise sanitaire, la qualité générale du service a été maintenue, sans interruption.



Gilles Chourré
Vice-Président de la communauté de
communes Mellois en Poitou

LE TERRITOIRE

62	communes au 1 ^{er} janvier 2019
49 861	habitants
1 289	km ²
38,5	hab./km ²



LES MISSIONS

- > Prévention
- > Collecte Sélective
- > Gestion des déchèteries
- > Traitement des déchets issus des déchèteries
- > Collecte des Ordures Ménagères
- > Traitement des Ordures Ménagères - *Délégué au SMITED*

LES FAITS MARQUANTS 2020

LA CONTINUITÉ DE SERVICE

La collecte des déchets étant considérée comme une activité essentielle, la direction et les équipes ont dû s'adapter tout au long de l'année à ce contexte évolutif lié à la COVID-19 pour assurer avec succès la continuité de service.

Un plan de continuité d'activité a été réalisé (PCA). Des adaptations horaires, logistiques et matérielles ont été mises en œuvre. Grâce à la solidarité et à la volonté des équipes, toutes les collectes ont pu être assurées et les déchèteries maintenues ouvertes.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

S'agissant de la prévention des déchets, pour atteindre les objectifs et maîtriser les coûts, la DPGD (Direction Prévention et Gestion des Déchets) dispose d'outils tels que :

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

Ce contrat courant de 2018 à 2020 a permis la réalisation de nombreuses actions en lien avec la prévention des déchets. En 2020, le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis la réalisation de la plupart des projets planifiés.

Cependant, on peut noter la vente de 183 composteurs, la location des broyeurs sur 85 jours pour 70 usagers différents ou encore la sensibilisation de plus de 300 personnes à l'une des thématiques déchets.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

S'agissant de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le diagnostic de

territoire et une 1^{ère} réflexion sur les propositions d'objectifs des actions et du programme ont été réalisés lors du 1^{er} semestre 2020.

Le 2^e semestre 2020 a été consacré à la définition définitive des objectifs et des enjeux, validés le 17 décembre 2020 sur proposition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du 24 novembre.



Broyeur disponible à la location



LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE ET DE LA TEOM GÉNÉRALISÉE

Conformément à la décision du conseil communautaire du 14 octobre 2019, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, comme mode de financement de la collecte des déchets.

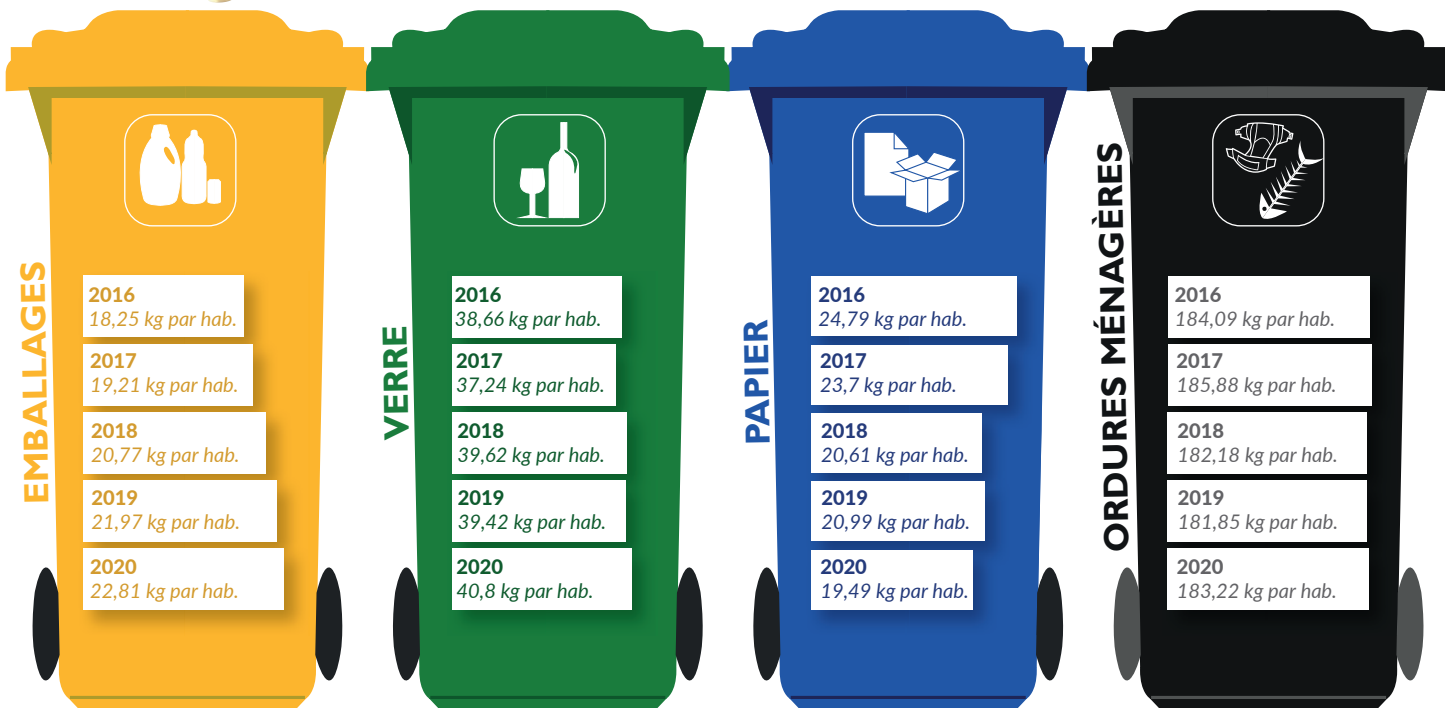
Le conseil communautaire a également choisi de mettre en œuvre un nouveau mode de collecte harmonisé, sécurisé et favorisant le geste de tri :

- › Bacs collectifs pour les OM
- › Bacs collectifs pour les emballages
- › Adaptation de la fréquence de collecte avec pour objectif cible une collecte tous les 15 jours
- › Densification de certains points d'apport volontaire en verre et en papier

Une méthodologie de travail a été réalisée, et après un retard lié à la crise COVID, la mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collectes a pu démarrer à partir du mois d'août avec la mise en œuvre de la première étape qui consiste à organiser les concertations avec les communes, secteur géographique par secteur géographique, après avoir effectué un travail de relevé de terrain et de cartographie pour proposer des emplacements.

La mise en place opérationnelle interviendra à partir de 2021 avec un déploiement graduel sur deux ans en fonction de l'avancée des concertations.

LES DÉCHETS EN CHIFFRES



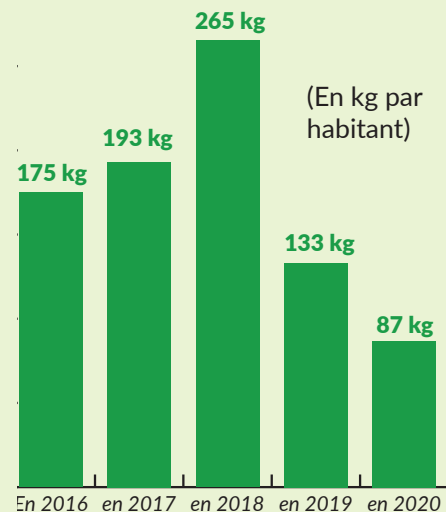
Depuis 2010, les OM de la communauté de communes sont en baisse démontrant une meilleure application du tri, notamment des emballages, et une certaine efficacité des différentes thématiques développées dans le cadre de la limitation de la production des déchets.

On constate cependant une légère augmentation des OM entre 2019 et 2020 pouvant être expliquée par la crise sanitaire et l'augmentation du télétravail qui en résulte.

La caractérisation des OM réalisée en décembre 2019 révèle une part encore présente de déchets compostables et importante de déchets recyclables malgré une augmentation de performances en matière de collecte sélective.

Une baisse des OM et une augmentation du taux de valorisation des OMA est donc possible.

LES GRAVATS (ISDI)



LES DÉCHÈTERIES



On note une augmentation de 16,8% de la production des déchets de déchèteries entre 2010 et 2020. Un des grands enjeux de la communauté de communes sera donc la baisse des déchets apportés en déchèteries.



BILANS 2020

LE BILAN MATIÈRE OM (Tonnage 2020 SMITED)

COMPOST 664,72 T

MÉTAUX FERREUX

› Acier 98 600 T

› Alu 3 570 T

STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES : 4325,030 T

LE BILAN DÉCHÈTERIES

NON VALORISABLE 18,57 %

ECO-ORGANISMES

(pour traitement et valorisation) . 7,06 %

VALORISATION MATIÈRE 74,37 %



*D'année en année,
on constate une
augmentation de
la part des déchets
valorisés*

LE BILAN COLLECTE SÉLECTIVE

702 TONNES D'EMBALLAGES RECYCLÉS

ont permis de **FABRIQUER** l'équivalent de :

- › 1 423 lave vaisselle
- › 2 512 cadres de vélo de course
- › 909 089 boîtes à chaussures
- › 349 432 rouleaux de papier toilette
- › 100 604 couettes
- › 100 207 arrosoirs
- › 1 019 723 films de pack d'eau



702 TONNES D'EMBALLAGES RECYCLÉS

ont permis d'**ÉCONOMISER** l'équivalent de :

- › 891 943 eq Co2
- › La consommation énergétique de 4 212 télévisions LCD pendant une année.

1 965 TONNES D'EMBALLAGES EN VERRE RECYCLÉS

ont permis de **FABRIQUER** l'équivalent de :

- › 4 366 674 bouteilles de 75cl.

1 965 TONNES D'EMBALLAGES EN VERRE RECYCLÉS

ont permis d'**ÉCONOMISER** l'équivalent de :

- › 819 744 eq Co2
- › La consommation énergétique de 3 452 télévisions LC pendant une année.

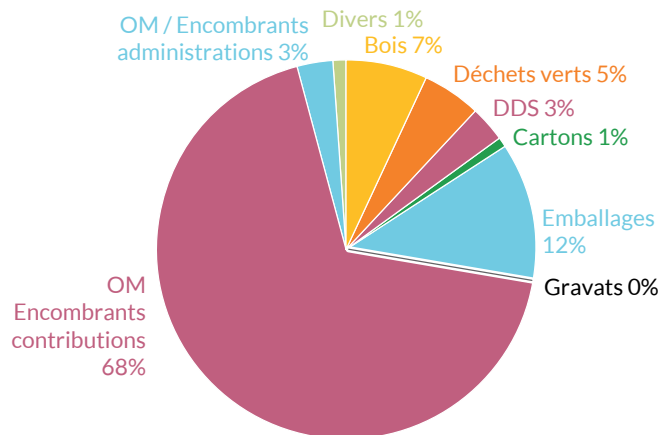






RÉPARTITION DES COÛTS PAR DÉCHETS

La part des déchets non valorisables dans les coûts totaux est de **71%**. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.



Répartition des coûts de traitement par déchet

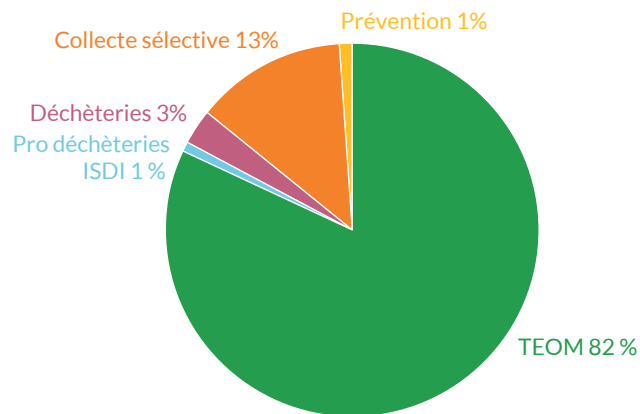
MODALITÉS DE FINANCEMENT

La TEOM représente **82%** des recettes globales.

Les recettes de la collecte sélective sont à hauteur de **13%** et celles générées par l'activité des déchèteries à **2,7%**.

La prévention et les tarifications en déchèteries aux entreprises représentent respectivement **1,2** et **0,9%**.

Coût à tonne 2020 = **170€**



Répartition par type de recettes



LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS

L'ENJEU RÉGLEMENTAIRE

La réglementation est présente à tous les niveaux en matière de gestion des déchets.

Elle définit le cadre dans lequel les activités de la collectivité doivent fonctionner en respect des conditions de travail des agents (hygiène et sécurité), des normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement et des procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

Elle définit également les objectifs de réduction des déchets et de valorisation.

LA MAÎTRISE DES COÛTS

Pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière via une augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle va passer de 24€/T actuellement à 65 €/T (+ 41 €/T).

L'enjeu de la collectivité pour absorber cette augmentation est de limiter au maximum les coûts de traitement donc de

produire moins de déchets car, à tonnage constant, l'augmentation peut représenter une hausse du coût allant au-delà des 400 000 €.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est le principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

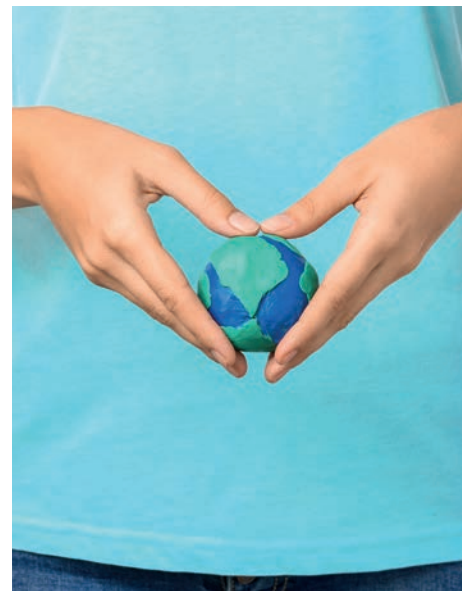
Ainsi les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire du 10 février 2020 sont forts avec pour exemple la réduction de 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.

Aussi dans la continuité des actions menées dans le cadre du CODEC (Contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire) mais également pour renforcer la prévention des déchets sur son territoire, la communauté de communes a débuté en 2020 l'élaboration de son Programme Local de Prévention des déchets. Celui-ci doit être adopté en juillet 2021.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

La gestion des déchets passe par le traitement des déchets qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à savoir :

privilégier la réutilisation, puis le recyclage et la valorisation et éviter l'élimination.



Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP en déchèteries.

Parmi les procédés permettant la valorisation celui à privilégier est le compostage.

En effet, la valorisation énergétique (méthanisation et CSR) est un mode de traitement à préférer à l'élimination mais à réserver aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage.

LA LOI ANTI GASPILLAGE DE 2020

fixe également des objectifs en termes de recyclage et de valorisation :

Généralisation du tri à la source à compter du 1^{er} janvier 2025

Taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson : 90% en 2029

Interdiction progressive de la mise en décharge des déchets non dangereux valorisable

Au regard des enjeux en matière de politique déchets au sein de Mellois en Poitou, en 2021, des projets majeurs vont être initiés ou poursuivis :

Le PLPDMA

avec des objectifs et des actions permettant la baisse des OM et l'augmentation du tri. Les déchets issus de déchèteries seront un axe majeur car leur production est en augmentation constante depuis plusieurs années avec des tonnages importants,

Le DÉPLOIEMENT DES NOUVEAUX MODES

de collecte qui doit permettre de faciliter le geste de tri et d'augmenter nos performances en matière de collecte et de recyclage.

LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI UNITRI, propriété de la SPL à laquelle la collectivité adhère, qui permettra de maîtriser nos coûts grâce à un équipement public de tri des emballages,

LA MISE AUX NORMES DE NOS DÉCHÈTERIES pour répondre aux règles de sécurité et également permettre la mise en place de nouvelles filières de tri,

LA GÉNÉRALISATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) à tout le territoire afin de favoriser la prévention des déchets des professionnels et maîtriser les coûts





T 05 49 27 56 79

preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr |  Mellois en Poitou